

Charte coin Cuisine

Cette charte est en cours de rédaction. Elle n'est pas encore approuvée et d'application.

1. La cuisine est destinée à l'alimentation (*humaine*),
2. Les règles d'hygiène élémentaires y sont d'application,
3. Les installations doivent être rendues propres après usage,
4. Vider l'égouttoir et le plan de travail,
5. Essuyer le plan de travail après usage,
6. Tout empilage de vaisselles est proscrit.
7. Utilisation du dernier exemplaire d'un produit (nourriture ou boisson) -> Noter sur la feuille de course collé au frigo
8. Bac de marc de café plein ? -> Si présent, je jette dans bac composte sinon dans l'évier et je laisse couler l'eau
- 9.

Révision #6

Créé 5 octobre 2022 18:45:18 par hugo

Mis à jour 6 octobre 2022 11:11:46 par tecknoplay